

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

6 juin 2016

AMR 23/4204/2016

### **Colombie. Les forces de sécurité doivent s'abstenir de recourir à une force excessive lors de manifestations rurales**

Les autorités colombiennes doivent garantir que les forces de sécurité, en particulier l'ESMAD, l'unité antiémeute de la police, s'abstiendront dorénavant de recourir à une force disproportionnée et excessive contre des manifestants, a déclaré Amnesty International lundi 6 juin alors que des actions de protestation menées à travers le pays par des habitants de zones rurales entrent dans leur deuxième semaine.

Selon des organisations de défense des droits humains et associations locales, au moins 179 manifestants ont été blessés et trois personnes indigènes tuées depuis que des groupes autochtones, paysans et d'ascendance africaine ont commencé à se mobiliser le 30 mai. Des membres des forces de sécurité auraient également été blessés.

Les manifestants estiment que le gouvernement colombien bafoue de nombreux accords portant sur diverses questions concernant les zones rurales. Celles-ci incluent : la réforme agraire ; l'éducation ; la santé ; la possibilité de donner un consentement préalable, librement et en connaissance de cause ; et l'exploitation minière.

Les forces de sécurité ont pour devoir de garantir l'ordre public, mais cela ne les autorise pas à faire fi des normes internationales relatives au recours à la force par les agents chargés du maintien de l'ordre.

Le système de justice civil doit diligenter des enquêtes approfondies et impartiales sur les événements ayant fait des blessés et des morts, afin de déterminer s'il y a eu recours à une force excessive de la part des forces de sécurité. Les conclusions de ces enquêtes devront être rendues publiques et les responsables présumés traduits en justice devant des tribunaux ordinaires.

FIN